

KIAMIKA



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 12 novembre 2018, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents : Mesdames les conseillères, Diane Imonti, Mélanie Grenier, et Messieurs les conseillers Robert LeBlanc et Christian Lacroix formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

La conseillère Anne-Marie Meyran et le conseiller, Raymond Martin sont absents.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Pascale Duquette, est aussi présente.

Assistance : Aucune personne n'est présente

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 12 novembre 2018 Ordre du jour

Mot de bienvenue de M. le Maire

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2018
- 1.5 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.6 Présentation des comptes du mois d'octobre 2018- Municipalité
- 1.7 Présentation des comptes du mois d'octobre 2018- Pourvoirie et camping
- 1.8 Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.9 Proposition d'entente – convention collective
- 1.10 Nomination du maire suppléant
- 1.11 Dépôt de l'états comparatifs au 30 septembre 2018
- 1.12 Dossier no. 57 342- Équité salariale
- 1.13 Demande de nomination- Conciliateur arbitre

1.14 Autorisation des dépenses :

- A) Réaménagement budgétaire – Transfert du montant du compte 02-190-00-999-00 (rétro équité salariale 2014-2018) au compte 02-702-30-171-00 (rémunération bibliothèque) et 02-190-00-171-00 (rémunération concierge)
- B) Octroi du contrat de fourniture de mazout pour la saison 2018-2019
- C) Guide et Carte touristique des Hautes- Laurentides

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Approbation du budget 2019 du service d'incendie de la Rivière Kiamika (SSIRK)

2.2 Approbation du taux de partage du service d'incendie de la Rivière Kiamika (SSIRK) pour l'année 2019

3. **TRANSPORTS- VOIRIE**

3.1 Rapport des dépenses pour la subvention du programme d'aide à la voirie locale 2018-2019

3.2 Affectation pour un montant supplémentaire pour les travaux de pavages, secteur Lac-François

3.3 Résolution pour entente - Entraide entretien chemin d'hiver

4. **HYGIÈNE DU MILIEU**

4.1 Entente relative à la gestion de l'hygiène du milieu et prévoyant la délégation de pouvoir

4.2 Approbation du budget 2019 pour entente intermunicipale des eaux

5. **SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**

6. **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

7. **LOISIRS ET CULTURE**

7.1 Directive de changement ME-01 pour les travaux de la plateforme élévatrice - acceptation des coûts supplémentaires

7.2 Carnaval d'hiver Kiamika- certificat cadeau de la pourvoirie et camping Pimodan

8. **VARIA**

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-11-305

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 00.

ADOPTÉE

2018-11-306

1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-11-307

1.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 09 octobre 2018 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2018-11-308

1.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 09 octobre 2018 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

7058

12 novembre 2018

ADOPTÉE

2018-11-309

1.4 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 09 novembre 2018, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du **1^{er} octobre au 31 octobre 2018, total de 1 901,87 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2018-11-310

1.5 COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2018 – MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'octobre 2018 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
122 199, 65\$
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
22 906,65 \$

ADOPTÉE

2018-11-311

1.6 COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2018 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'octobre 2018;

- Liste des paiements des comptes au montant total de : 12 786,80 \$
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
2 987,91 \$

ADOPTÉE

2018-11-312

1.10 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Madame Mélanie Grenier, conseillère au poste no 6, mairesse suppléante du 13 novembre 2018 au 31 décembre 2018.

Il est, de plus, résolu:

1. Que Madame Anne-Marie Meyran, conseillère au poste no 5, soit nommée mairesse suppléante du 1^{er} janvier 2019 au 28 février 2019, inclusivement;
2. Que Monsieur Christian Lacroix, conseiller au poste no 4, soit nommé maire suppléant du 1^{er} mars 2019 au 30 avril 2019, inclusivement;
3. Que Monsieur Raymond Martin, conseiller au poste no 3, soit nommé maire suppléant du 1^{er} mai 2019 au 30 juin 2019, inclusivement;
4. Que Monsieur Robert LeBlanc, conseiller au poste no 2, soit nommé maire suppléant du 1^{er} juillet 2019 au 31 août 2019, inclusivement;
5. Que Madame Diane Imonti, conseillère au poste no 1, soit nommée mairesse suppléante du 1^{er} septembre 2019 au 31 octobre 2019, inclusivement.

ADOPTÉE

2018-11-313

**1.11 ÉTATS COMPARATIFS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU
30 SEPTEMBRE 2018**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

ATTENDU que le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

ATTENDU que le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les états comparatifs au 30 septembre 2018, tels que présentés, soient acceptés et déposés aux archives.

ADOPTÉE

2018-11-314

**1.12 DÉCISION EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE/ REF.
DOSSIER NO. 57342**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika a reçu le jugement de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) pour le dossier en application de la loi sur l'équité salariale, dossier no. 57342;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a refait le processus complet de l'équité salariale selon la demande du jugement de la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE le premier Avis d'affichage en date du 07 septembre 2018 indiquant les nouveaux résultats de l'exercice d'équité salariale, a été affiché tel qu'exigé et posté aux personnes concernées absentes du travail;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} novembre 2018, nous avons reçu par courriel de Madame Cathy Cloutier, enquêtrice en équité salariale à la CNESST nous mentionnant que la Vice-présidence à l'équité salariale procède à la fermeture du dossier de plainte no. 57342;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres de procéder à la fermeture du dossier de plainte no. 57342 et de rendre disponible l'affichage final des travaux de l'équité salariale le 6 décembre 2018.

ADOPTÉE

7060

12 novembre 2018

2018-11-315

1.13 DEMANDE DE NOMINATION -CONCILIATEUR ARBITRE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale, madame Pascale Duquette, à signer le document afin de nommer un conciliateur-arbitre pour l'intervention de médiation pour l'amélioration des relations de travail entre l'employeur et le service des travaux publics.

ADOPTÉE

2018-11-316

1.14 a) RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au réaménagement budgétaire pour le paiement des travaux de l'équité salariale de la façon suivante :

À partir du compte no. 02-190-00-999-00 (rétro équité salariale 2012-2016)
Vers le compte no. 02-702-30-171-00 (rémunération bibliothèque) et le compte no. 02-190-00-171-00(rémunération concierge).

ADOPTÉE

2018-11-317

1.14 b) CONTRAT DE FOURNITURE DE MAZOUT POUR LA SAISON 2018-2019

CONSIDÉRANT Que suite à la demande de soumission pour le contrat de fourniture de mazout pour la saison 2018-2019, deux soumissions ont été reçues;

- LOU-TEC Location Louis-André Pelletier Itée, au prix de 0.9070 \$/litre, plus les taxes fédérales et provinciales (prix au 09 novembre) et qui demeure sujette aux fluctuations du marché grossiste);
- Les Huiles H.L.H distributeur de produits Shell, au prix de 0,9340 \$/litre, plus les taxes fédérales et provinciales (prix au 09 novembre) et qui demeure sujette aux fluctuations du marché grossiste);

CONSIDÉRANT Qu'il y a une augmentation considérable des coûts au litre, comparativement à l'année 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Christian Lacroix appuyé à l'unanimité des membres présents, de ne pas octroyer le contrat de mazout considérant la différence des coûts par rapport à l'année 2017-2018. La Municipalité va revoir ses différentes options de chauffages dans ses bâtiments et faire remplir les réservoirs de mazout à la demande de la Municipalité.

ADOPTÉE

2018-11-318

1.14 c) GUIDE ET CARTE TOURISTIQUE DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Kiamika est intéressée à la conception d'une page à l'intérieur du Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides, page dont le coût est de 2 490 \$, plus les taxes fédérales et provinciales pour représenter la Municipalité;

CONSIDÉRANT Que la pourvoirie et camping Pimodan, sera aussi représenté et participera pour un montant de 490 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres de faire concevoir une page pour la Municipalité de Kiamika dans le Guide et Carte touristiques des Hautes-Laurentides (Imprimerie L'Artographe), au montant total de 2490 \$, plus les taxes fédérale et provinciale, selon les modalités de contributions ci-dessus énumérées.

ADOPTÉE

2018-11-319

2.1 et 2.2 APPROBATION DU BUDGET 2019 DU SERVICE D'INCENDIE DE LA RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK) ET APPROBATION DU TAUX DE PARTAGE DU SSIRK POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget 2019 du Service de sécurité incendie de Rivière Kiamika (SSIRK) présenté au comité incendie le 1^{er} novembre 2018, au montant total de 216 602 \$, tel que présenté par la directrice des finances de la municipalité de Lac-des-Écorces.

Ces dépenses seront payées par les municipalités de Kiamika, Lac-des-Écorces et Chute-Saint-Philippe selon les pourcentages prévus à l'entente intermunicipale.

Pour l'année 2019, selon le R.F.U;

- Lac-des -Écorces 51 %
- Kiamika 20 %
- Chute-Saint-Philippe 29 %

ADOPTÉE

2018-11-320

3.1 RAPPORT DES DÉPENSES POUR LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE 2018-2019

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du rang 6, chemin Chapleau, chemin de la Lièvre, chemin Poulin et montée Deschambault au montant total de 34 066, 06 \$ plus les taxes fédérales et provinciales.

Dépenses encourues selon les projets réalisés

Projets	Dépenses		Montant
	Matériel et équipement	Salaire employé	
Remplacement Ponceau Rang 6	9 413,00 \$	1 640,25 \$	11 053,25 \$
Remplacement Ponceau Chemin Chapleau	2 326,00 \$	567,67 \$	2 893,67 \$
Remplacement Ponceau Chemin de la Lièvre	3 476,58 \$	1 190,99 \$	4 667,57 \$
Construction Ponceau Chemin Poulin	4 150,73 \$	1 329,21 \$	5 479,94 \$
Gravelage d'une section de la Montée Deschambeault	8 159,00 \$	1 812,63 \$	9 971,63 \$
		Total:	34 066,06 \$

Le total des dépenses est subventionné au montant de 28 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la responsabilité incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2018-11-321

3.2 AUTORISATION D’AFFECTATION POUR LE SURPLUS DE PAVAGE RÉALISÉ DANS LE SECTEUR DU LAC-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kiamika avait octroyé un contrat pour la réalisation du pavage d’une superficie de 4 800 mètres carrés au Lac-François dans le cadre de la Priorité 4 de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT qu’une superficie supplémentaire 276 mètres carrés de pavages a été réalisé à la demande de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que cette superficie n’était pas prévue aux travaux de la Priorité 4;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l’unanimité des membres présents, d’autoriser l’affectation de la somme de 4 995 \$ plus les taxes provinciales et fédérales à partir du budget de fonctionnement courant pour le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2018-11-322

3.3 DEMANDE D’ENTRAIDE AUTOMATIQUE POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kiamika a mis en place sa régie interne pour le déneigement des chemins municipaux en novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-du-Cerf et la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont les municipalités limitrophes à la municipalité de Kiamika qui opèrent déjà leur régie interne de déneigement depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l’unanimité des membres présents, de faire une demande d’entente pour le soutien et l’entraide automatique avec les municipalités de Lac-du-Cerf et de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles en situation d’urgences.

ADOPTÉE

2018-11-323

4.1 ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE L’HYGIÈNE DU MILIEU ET PRÉVOYANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l’entente désirent se prévaloir des articles 569 du Code municipal pour conclure une entente relative à la gestion de l’hygiène du milieu;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de spécifier le but de l’entente entre la Municipalité mandataire, Lac-des-Écorces et les Municipalités desservies, la Municipalité de Kiamika, Lac-Saint-Paul et Lac-des-Écorces;

CONSIDÉRANT Que l’entente a pour objet l’engagement du personnel nécessaire et compétent pour agir à titre de responsable au contrôle, à l’entretien et au suivi des réseaux d’aqueduc, d’égout et au contrôle des installations septiques qui sont situées sur le territoire des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser la signature de l’entente entre les municipalités desservies, la Municipalité de Kiamika, Lac-Saint-Paul et Lac-des-Écorces;

Il est, de plus, résolu que le maire Michel Dion et la directrice générale, Pascale Duquette, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika.

ADOPTÉE

2018-11-324

4.2 ADOPTION DU BUDGET 2019 DU SERVICE INTERMUNICIPAL DES EAUX (AQUEDUC ET EAUX USÉES)

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget 2019 du Service intermunicipal des eaux (aqueduc et eaux usées - (entente intermunicipale entre les municipalités de Kiamika, Lac-des-Écorces, et Lac-Saint-Paul), pour un montant de 134 500 \$ pour le service d'aqueduc et pour un montant de 6 200 \$ pour le service des eaux usées.

Les dépenses pour le service d'aqueduc seront payées par les municipalités de Kiamika, Lac-des-Écorces, et Lac-Saint-Paul selon les pourcentages prévus à l'entente intermunicipale.

Les dépenses de 6 200\$ pour le service des eaux usées seront payées par la Municipalité de Kiamika selon les heures et dépenses réelles des techniciens.

ADOPTÉE

2018-11-325

7.1 DIRECTIVE DE CHANGEMENT ME-01 POUR LES TRAVAUX DE LA PLATE-FORME ÉLÉVATRICE - ACCEPTATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les coûts supplémentaires selon l'estimation présentée par Construction Gilles Paquette, au montant de 6 822,46 \$ plus les taxes applicables, pour la directive de changement ME-01 présentée par S. Bouchard Consultants pour les travaux d'installation de la plate-forme élévatrice.

ADOPTÉE

2018-11-326

7.2 CARNAVAL D'HIVER KIAMIKA- CERTIFICAT CADEAU DE LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité offre en prix pour le Carnaval d'hiver, un certificat cadeau pour la location d'un chalet pour une fin de semaine au montant de 370.01 \$ (taxes incluses) à la Pourvoirie et camping Pimodan pour la saison 2019.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Pascale Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kiamika certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Pascale Duquette
dir. gén./Secrétaire-trésorière

2018-11-327

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Pascale Duquette
Secr.-trés./directrice générale

Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire